

Pôle communication
24.66.40

Mercredi 28 décembre 2022

INFORMATION PRESSE

Une antenne provisoire du gouvernement à Lifou

À l'initiative de Mickaël Forrest, membre du gouvernement, l'exécutif a approuvé en collégialité le projet d'occupation temporaire d'une antenne provisoire de ses services à Lifou. Une convention sera signée en janvier 2023 avec la province des îles Loyauté pour la mise à disposition de locaux qui accueilleront, sur un site unique, les trois directions du gouvernement représentées à Lifou : l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC), les Affaires vétérinaires alimentaires et rurales (DAVAR) et la Gestion et la réglementation des affaires coutumières (DGRAC).



Réparties sur trois sites différents, les trois annexes des directions du gouvernement sur l'île de Lifou comptent actuellement sept agents (quatre à la DENC, un à la DAVAR et deux à la DGRAC). Le projet de convention vise à réunir les trois directions en un seul et même lieu, mis à disposition par la province des îles Loyauté. La Maison des sports, d'une superficie de 181,05 m², dans le complexe sportif de la tribu de Hnassé, dans le district de Lösssi, a été retenue pour accueillir les nouveaux bureaux des agents du gouvernement.

La direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (permis de conduire, etc.), la direction des Affaires économiques (contrôle des prix, etc.), la direction de l'Aviation civile (aéroport de Lifou-Wanaham, etc.) et la direction des Affaires maritimes (port autonome de Wé,...) sont positionnés pour intégrer cette antenne du gouvernement, à partir de mars 2023, selon un calendrier à définir d'un commun accord entre les parties.

La création de cette antenne des services du gouvernement permettra à l'exécutif de réduire considérablement les coûts liés aux charges de location des bureaux. Outre son rôle de relais avec le secrétariat général, le projet vise à éprouver le fonctionnement des services déjà installés à Lifou sur un site unique, avant l'éventuelle mise en service d'une antenne permanente, qui permettrait d'optimiser l'accès aux services publics en province des îles Loyauté.

La convention, qui sera signée courant janvier avec la province des îles Loyauté, prévoit la mise à disposition des locaux pour une durée de trois ans, reconductible ensuite par période d'un an.

Les agents du gouvernement devraient emménager dans leurs nouveaux locaux au début du mois de février, après la remise au propre du bâtiment par la direction des Achats, du patrimoine et des moyens (DAPM).

* *

*